

SUIVI DE LA MORTALITE DES OISEAUX ET CHAUVES-SOURIS

PARC EOLIEN DE BRION et LA FERRIERE -AIROUX

Années 2016-2017

&&&&&&&&&&&&&&

Ce parc éolien est constitué de 6 aérogénérateurs : 5 sont implantés sur la commune de BRION, le sixième est sur le territoire de la commune de la FERRIERE-AIROUX. Le parc a été mis en service en février 2016. Il s'agit du premier suivi de mortalité post-implantaton.

Date de mise en service du parc: février 2016

Nombre de turbines : 6

Exploitant : ABOWIND

Environnement Cultures intensives de céréales, présence de boisements
A proximité de la vallée de la Clouère

Date du rapport : fin 2017

Période et fréquence du suivi : 21 passages du 18 août au 31 octobre 2016
20 passages du 21 août au 26 octobre 2017

Organismes chargés du suivi : CALIDRIS

Surface théorique prospectée : 1 hectare autour des mâts

Seules les éoliennes E1 et E3 font l'objet d'un contrôle. Les 4 autres éoliennes du parc sont exclues du suivi au motif, non justifié, qu' elles ne représenteraient pas un danger pour la faune. Dès lors, ce suivi, très partiel, est d'emblée entaché d'une grave insuffisance qui le prive de toute crédibilité .

Aucune méthodologie n'est présentée !

Aucun test n'est pratiqué pour évaluer le taux de détection des cadavres par le chercheur.

On n'en saura pas davantage sur la persistance des cadavres sur les lieux avant qu'ils ne soient dévorés ou emportés par les charognards. Curieusement, en guise de conclusion, CALIDRIS note qu'il trouve au pied des éoliennes des crottes de chien, de renard et de fouine et observe une buse qui rôde pour en conclure que le lieu est fréquenté par des charognards.

Les surfaces réellement prospectées ne sont pas calculées ! En effet, certaines parcelles pouvaient être inaccessibles à l'observateur si toutefois celui-ci est venu sur les lieux (on en douterait presque tellement ce rapport est d'une invraisemblable indigence)

Résultat : aucun cadavre n'est retrouvé au cours de cet étrange suivi.

Et CALIDRIS de conclure :

« il apparait que l'absence de mortalité constatée dans le cas de ce suivi montre que le risque est des plus limité et biologiquement non significatif sur la période d'observation sur les éoliennes étudiées.

En outre en l'absence de donnée, il est impossible d'extrapoler une quelconque mortalité quelle que soit la formule mathématique qui serait utilisée. »

COMMENTAIRE :

2 éoliennes seulement contrôlées sur les 6 que compte ce parc, aucun suivi au printemps et au début de l'été, des méthodes inconnues ou inexistantes pour la réalisation du suivi, des commentaires sans intérêt, une conclusion irrecevable au regard de l'absence totale de critères sérieux de travail : une telle indigence ne devrait pas rester sans conséquences pour ce bureau d'études et ce promoteur qui l'emploie. On peut aussi s'interroger sur le manque de réaction de l'inspection de l'environnement à la réception de ce rapport bâclé.

